

**Guide de présentation  
du  
formulaire de rapport annuel cumulé  
des entreprises de télévision pour 2008**

**CONFIDENTIEL**

1. Ce formulaire de rapport annuel cumulé doit être rempli et présenté au Conseil en deux (2) exemplaires. Le premier exemplaire, étiqueté version confidentielle, doit être rempli en entier. Le second exemplaire, une version abrégée et publique, doit également être rempli en entier, sauf les cellules ombragées qui doivent être laissées vides.

2. Au plus tard le 30 novembre de chaque année, les entreprises de radio doivent déposer auprès du Conseil les deux exemplaires du rapport annuel cumulé, version *confidentielle* et version *publique*, et afficher sur le site web du groupe de propriété la version *publique* du rapport. Lorsque le Conseil aura reçu les formulaires dûment remplis, il affichera également sur son site web la version *publique* du rapport. La version *confidentielle* du rapport sera gardée confidentielle.

3. Les groupes de propriété ayant des intérêts tant dans les services de télévision traditionnelle en direct que dans ceux des entreprises de radio doivent présenter séparément pour chaque service les formulaires de rapport cumulé, version *confidentielle* et version *publique*.

4. Les groupes de propriété ayant des intérêts dans les services de télévision traditionnelle en direct de langue française et de langue anglaise doivent présenter séparément pour les services de chaque langue les formulaires du rapport cumulé, version *confidentielle* et version *publique*.

5. Les numéros des cellules du formulaire de rapport cumulé correspondent aux numéros des cellules des différentes sections du ou des rapport(s) annuel(s) des entreprises individuelles de télévision en direct autorisées du groupe de propriété.

6. Le montant à inscrire dans les cellules prévues du formulaire de rapport cumulé est la somme des montants individuels inscrits dans les cellules correspondantes du ou des rapport(s) annuel(s) de chaque entreprise individuelle de télévision en direct autorisée du groupe de propriété.

7. Une feuille de calcul électronique indiquant le rapprochement des données déclarées dans chaque rapport annuel individuel pour chaque entreprise autorisée du groupe de propriété et des données déposées dans la version *confidentielle* du rapport annuel cumulé doit accompagner celui-ci. Le rapprochement des données sera traité de manière confidentielle.



# SECTION 3 - RENSEIGNEMENTS SUR LA STATION DE TÉLÉVISION

Suite à l'avis public de radiodiffusion CRTC 2008-97

## Résumé financier

pour l'année se terminant le 31 août 2008

(À compléter selon une approche cumulée pour chaque station titulaire d'une licence au Canada)

				2		0
--	--	--	--	---	--	---

Si les renseignements dans le présent rapport visent une période autre que de 12 mois, veuillez indiquer de : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

		\$ (omettre les cents)
<b>1. Recettes :</b>		
1. Ventes locales de temps d'antenne (excluant les infopublicités)	Réciprocité ou autre transaction non monétaire 52	01
2. Ventes nationales de temps d'antenne (excluant les infopublicités)	Réciprocité ou autre transaction non monétaire 53      Ventes nationales 54      Ventes régionales 55	02
3. Paiements du réseau à la station		03
4. Infopublicités	Ventes locales de temps d'antenne 56      Ventes nationales de temps d'antenne 57	27
5. Ventes de droits de diffusions d'émissions	Canadiens 58      non-Canadiens 59	04
6. Ventes de services de production		05
7. Autres recettes - spécifier _____		06
8. Total		07
<b>2. Dépenses :</b>		
1. Programmation et production (provient de la page -iv-, cellule 06)		08
2. Services techniques (provient de la page -v-, cellule 07)		09
3. Ventes et promotion (provient de la page -v-, cellule 16)		10
4. Administration et frais généraux (provient de la page -v-, cellule 29)		11
5. Total (provient de la page -v-, cellule 30)		12
<b>3. 1. Revenu d'exploitation (perte)</b>		13
2. Moins : Dépréciation et Amortissement		14
3. Bénéfice avant intérêts et impôts (BAII)		16
<b>4. Total Rémunération</b>		
	Émissions et production (1)	Services techniques (2)
	Ventes et promotion (3)	Administration et frais généraux (4)
	Total (5)	
1. Rémunérations (y compris les commissions sur les ventes et les cachets versés à des membres du personnel), avantages sociaux et jetons de présence des administrateurs	42	43
	44	45
2. Effectifs moyens (nombre total de salariés à plein temps et de salariés à temps partiel en équivalent à plein temps pour une semaine normale)	47	48
	49	50
3. Avantages sociaux (inclus à la ligne 4.1 ci-dessus)		40

No de dossier du CRTC

--	--	--	--	--	--	--	--

# FRAIS D'EXPLOITATION DIRECTS - TÉLÉVISION - Pour l'année se terminant le 31 août 2008

Suite à l'avis public de radiodiffusion CRTC 2008-97

1. Dépenses de programmation et de production	Information		Sports	Musique et divertissement			Autres	28	<b>Total</b> (cat. 1 à 15)
	24 Nouvelles (cat. 1)	24 Autres Informations (cat. 2 à 5)	25 (cat. 6)	26 Dramatique (cat. 7)	26 Musique variété (cat. 8 & 9)	27 Jeux télévisés (cat. 10)	27 Intérêt général (cat. 11)	29 (cat. 12 à 15)	
<b>A. Émissions diffusées (note 1) :</b>	\$ (omettre les cents)								
<b>1. Émissions canadiennes</b>	01	17	01	01	17	01	17	01	01
1. Production station locale (incluant les coproductions)									
2. Émissions réalisées par une maison de production affiliée	02	18	02	02	18	02	18	02	02
3. Émissions acquises d'autres stations	03	19	03	03	19	03	19	03	03
4. Production de réseau	04	20	04	04	20	04	20	04	04
5. Émissions acquises de producteurs canadiens indépendants	05	21	05	05	21	05	21	05	05
6. Accréditation spéciale	06	22	06	06	22	06	22	06	06
7. Autres émissions canadiennes provenant d'une autre source (voir note 2)	07	23	07	07	23	07	23	07	07
<b>8. Total des dépenses pour les émissions canadiennes (lignes A1.1 à A1.7)</b>	08	24	08	08	24	08	24	08	08
<b>Sommes incluses au total des dépenses d'émissions canadiennes pour :</b>	09	25	09	09	25	09	25	09	09
a) Sous-titrage codé pour malentendants									
b) Doublage	10	26	10	10	26	10	26	10	10
c) Élaboration d'émissions	11	27	11	11	27	11	27	11	11
d) Émissions pour enfants	12	28	12	12	28	12	28	12	12
e) Avantages tangibles liés au transfert de propriété	13	29	13	13	29	13	29	13	13
f) Audiovision	49	50	25	49	50	49	50	49	25
<b>2. Total des dépenses pour les émissions non-canadiennes</b>	14	30	14	14	30	14	30	14	14
<b>Sommes incluses au total des dépenses d'émissions non-canadiennes pour le doublage</b>	15	31	15	15	31	15	31	15	15
<b>3. Total - Diffusion d'émissions (ligne A.1.8 + ligne A.2)</b>	16	32	16	16	32	16	32	16	16
<b>B. Autres dépenses de programmation</b>	33	41	17	33	41	33	41	33	17
1. Réduction de la valeur du stock d'émissions canadiennes (note 1)									
2. Réduction de la valeur du stock d'émissions non-canadiennes	34	42	18	34	42	34	42	34	18
3. Dépenses d'élaboration et de rédaction de scénarios d'émissions canadiennes non diffusées	35	43	19	35	43	35	43	35	19
4. Pertes liées aux investissements en capital/au capital de prêts se rapportant à des productions canadiennes indépendantes	36	44	20	36	44	36	44	36	20
5. Autres (note 2)	37	45	21	37	45	37	45	37	21
<b>6. Total - Autres dépenses de programmation</b>	38	46	22	38	46	38	46	38	22
<b>Sommes incluses au total des autres dépenses de programmation (ligne B.6) pour les avantages tangibles liés au transfert de propriété</b>	39	47	23	39	47	39	47	39	23
7. Crédit du FTCPEC, dépenses admissibles de programmation canadienne non incluses ci-haut	40	48	24	40	48	40	48	40	24

**Notes:** 1) Veuillez démontrer, sur cette page, la somme amortie des actifs capitalisés (ex : longs métrages)  
 2) Si plus de 10 pour cent du total (ligne A1.7), veuillez fournir des détails en annexe. Si les redevances musicales sont incluses, veuillez en indiquer le montant

No de dossier du CRTC



